

*L'Ambassadeur de Belgique au Ministre des  
Relations extérieures*

Ottawa, le 16 janvier 1984

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note N° ETT-2875 du 16 janvier 1984 qui concerne l'Accord entre la Belgique et le Canada relatif aux transports aériens signé à Ottawa le 30 août 1949, modifié par l'Echange de Notes du 20 juillet 1956, et qui est libellé comme suit:

(Voir Note canadienne)

J'ai l'honneur de vous informer que les propositions contenues dans votre Note agréent le Gouvernement belge et qu'en conséquence votre Note ainsi que la présente réponse constituent entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date d'aujourd'hui.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

J.R. VANDEN BLOOCK  
*Ambassadeur de Belgique*

L'hon. Jean-Luc Pepin  
Ministre des Relations extérieures  
Ottawa.